



N° 2535 rectifié

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 décembre 2019.

PROJET DE LOI ORGANIQUE

modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution,

(Procédure accélérée)

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

À

M. LE PRÉSIDENT

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

Le Sénat a adopté, en première lecture, après engagement de la procédure accélérée, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : **120, 194, 195, 183** et T.A. **34** (2019-2020).

Article unique

- ① Le tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi modifié :
- ② 1° La quatorzième ligne est ainsi rédigée :
- ③ «

Autorité de régulation des transports	Présidence
---------------------------------------	------------

 » ;
- ④ 1° *bis (nouveau)* À la fin de la quinzième ligne de la première colonne, les mots : « et des postes » sont remplacés par les mots : « , des postes et de la distribution de la presse » ;
- ⑤ 2° La seizième ligne est ainsi rédigée :
- ⑥ «

Autorité nationale des jeux	Présidence
-----------------------------	------------

 » ;
- ⑦ 2° *bis (nouveau)* Après la vingt-troisième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :
- ⑧ «

Commission d'accès aux documents administratifs	Présidence
---	------------

 » ;
- ⑨ 3° La trente-cinquième ligne est supprimée ;
- ⑩ 3° *bis (nouveau)* Après la quarante-sixième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :
- ⑪ «

Office français de l'immigration et de l'intégration	Direction générale
--	--------------------

 » ;
- ⑫ 3° *ter (nouveau)* À la fin de la quarante-neuvième ligne de la première colonne, les mots : « BPI-Groupe » sont remplacés par le mot : « Bpifrance » ;
- ⑬ 4° L'avant-dernière ligne est remplacée par deux lignes ainsi rédigées :

⑭

«	Société nationale SNCF	Présidence du conseil d'administration Direction générale	».
	Société SNCF Réseau	Présidence du conseil d'administration Direction générale	

Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 décembre 2019.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER